

COMMUNIQUE DE PRESSE CONGRES AFSTA 2005

18 mars 2005 – Yaoundé, Cameroun

L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA), représente l'industrie semencière en Afrique et dans les îles voisines. L'AFSTA a maintenant 56 membres dans 29 pays. C'est une association à but non lucratif et apolitique qui a comme mission le développement de l'industrie semencière et des associations nationales qui faciliteront l'accès des agriculteurs aux semences améliorées.

Les nouveaux membres approuvés par l'Assemblée Générale sont :

Membres ordinaires :

- Association du Commerce des Semences et Développement Agricole (ACSDA), Congo
- Association Interprofessionnelle des Semences du Congo (AISC), République Démocratique du Congo
- Association du Commerce des Semences du Malawi (STAM), Malawi
- TROPICASEM, Sénégal

Membres associés :

- Fédération Nationale des Professionnels des Semences potagères et florales, France
- Hoopman O&O b.v. The Netherlands

Le 5^e congrès annuel qui s'est tenu à Yaoundé, Cameroun, du 16 au 18 mars 2005, a vu la participation des 97 délégués venant de 35 pays, y compris les représentants des institutions régionales et internationales dont :

ISF – International Seed Federation

OCDE – Organisation de Coopération et de Développement Economique

ISTA – Association Internationale d'Essais de Semences

UPOV – Union pour la Protection des Obtentions Végétales

OAPI – Organisation Africaine pour la Propriété Intellectuelle

ASARECA – Association pour le renforcement de la Recherche Agricole en Afrique de l'Est et du Centre

IFDC – Institut International pour la Gestion de la Fertilité du sol et pour le Développement Agricole

UA – Union Africaine

Comme chaque année, en plus des différents thèmes techniques importants pour l'industrie semencière qui ont été débattus, ce congrès a été une grande occasion d'échanges, de rencontres et de commerce des semences pour les délégués.

La matinée de la journée du 15 mars 2005 a été consacrée à un atelier sur la protection des nouvelles variétés des plantes animé par l'UPOV. En plus de la présentation faite par le Secrétaire Général adjoint de l'UPOV, d'autres intervenants ont aussi fait le point sur la situation de la protection des nouvelles variétés des plantes dans leur sous-région à savoir l'Organisation Africaine pour la Propriété Intellectuelle (OAPI) qui regroupe 16 pays de l'Afrique de l'Ouest et l'Office Communautaire des Variétés Végétales (OCVV) en Europe. Des discussions intéressantes ont eu lieu surtout sur les aspects pratiques de la protection des nouvelles variétés des plantes.

L'après-midi de la journée du 15 mars 2005 a été pour un atelier de demi-journée sur les semences de coton animé par la Syngenta. Les experts de la Syngenta ont donné beaucoup d'informations scientifiques au cours de cet atelier qui a permis aux participants d'apprendre les dernières innovations sur le traitement des semences en général et les semences cotonnières en particulier.

Le premier thème du congrès était sur « Le commerce des semences potagères en Afrique : importance économique, analyse du marché et perspective d'avenir ». Les semences potagères jouent un rôle économique important et revêtent une importance capitale pour la santé de la population africaine. La stratégie de renforcement de la coopération entre les divers partenaires était discutée.

Le deuxième thème du congrès sur les « Droits de Propriété Intellectuelle » a pour but de renforcer les connaissances des participants c'est à dire son principe, ses avantages, et sa mise en œuvre pratique avec son code de conduite.

Le troisième thème a parlé de « l'Accord de Transfert de Matériels (ATM) ». Une vue d'ensemble de l'ATM a permis aux participants de mieux comprendre son mécanisme et de savoir plus sur ses relations avec l'industrie semencière.

Les comités techniques établis au sein de l'AFSTA ont été analysés au cours d'une session plénière. Il a été conclu que les groupes de travail spécifiques seraient plus efficaces pour des thèmes spécifiques identifiés intéressant l'industrie semencière. Un entretien à bâton rompu était dirigé par le Président de l'AFSTA pendant lequel les membres de l'AFSTA présents et les autres participants définissaient la perspective d'avenir pour les groupes de travail en collaboration avec le Secrétariat de l'AFSTA.

Le cinquième thème a abordé « l'Accréditation » qui était une vue d'ensemble du système d'accréditation, y compris les facteurs qui influent sur sa viabilité. Les participants avaient l'occasion de s'engager activement au débat et aux échanges de point de vue sur le sujet. Une meilleure compréhension était atteinte pour ce thème qui est relativement nouveau en Afrique.

Le sixième thème a parlé des « règles d'arbitrages » pendant lequel les besoins des règles, les règles de l'ISF, la résolution des disputes, et quelques statistiques étaient présentés, entre autres. Il a permis aux participants de comprendre les principes et la procédure de mise en œuvre y compris les nominations des arbitres et leur code d'éthiques.

Le septième thème a été sur « la Biosécurité » qui a parlé des instruments internationaux et du modèle pour les réglementations nationales. Entre autres, le protocole de Cartagena sur la Biosécurité a été expliqué ainsi que sa procédure de mise en œuvre avec les divers exigences au cours des différentes étapes dès la culture jusqu'au magasinage et l'étiquetage.

Le dernier thème a concerné la coexistence des semences génétiquement modifiées et conventionnelles. La préservation de l'identité, la coexistence en Afrique, la coexistence et la valeur de chaîne, la contamination et les impacts sur la chaîne de valeur, le coût de la coexistence ainsi que des recommandations ont été expliqués.

Toutes les présentations du congrès 2005 peuvent être obtenues sur demande au Secrétariat de l'AFSTA (afsta@afsta.org)

La création et le renforcement des associations nationales semencières en Afrique sont parmi les priorités de l'AFSTA pour l'année 2004. Un financement de l'Association Américaine du Commerce des Semences (ASTA), l'AFSTA a organisé une session de formation en anglais sur la gestion des associations nationales semencières à Nairobi,

Kenya et six pays (La Gambie, le Swaziland, le Congo, l'Algérie, le Malawi, et la République démocratique du Congo) ont été ciblés pour la création des associations nationales semencières dont trois (le Congo, le Malawi et la RDC) ont déjà adhéré à l'AFSTA. Avec le financement de CropLife, un atelier sur la biotechnologie moderne a été organisé en français à Dakar, Sénégal pour renforcer la capacité des parties prenantes de la semence de cette sous-région. L'AFSTA a aussi travaillé en partenariat avec des organisations sous-régionales et internationales pour mettre en œuvre des projets semenciers, entre autres le processus d'harmonisation des législations semencières dans les sous-régions. LA pour l'industrie semencière africaine. Elle a aussi travaillé en partenariat avec les autres organisations sous-régionales et internationales pour mettre en œuvre des projets semenciers. La production d'une base de données statistiques sur l'industrie semencière africaine a été aussi parmi les priorités de l'AFSTA en utilisant son site web (www.afsta.org) pour faciliter la collecte des données.

L'AFSTA continue à organiser des formations techniques dans les domaines de la semence pour renforcer la capacité de ses membres en 2005/2006, y compris l'Accord de Transfert de Matériel (ATM) et la Coexistence des semences génétiquement modifiées et conventionnelles. Elle continue ses efforts de sensibilisation pour augmenter ses membres pour sa stabilité financière. Elle soutiendra aussi activement le processus d'harmonisation des législations semencière dans les sous-régions.

L'Assemblée Générale (AG) 2005 a élu M. Marcel Kanungwe (Zambie) et M. Amadou Moustapha Djigo (Sénégal) au Conseil d'Administration de l'AFSTA.

La composition du Conseil d'Administration pour 2005/2006 élue par l'AG se présente alors comme suit :

M. Raouf Ghariani	Président, Tunisie
M. Mark Sachs	Vice-président, Afrique du Sud
M. Guy Blaise Satsa	Président Sortant, Cameroun
M. Hatem Quneby	Membre, Égypte
M. Enock Chikava	Membre, Malawi
Mlle Joséphine Okot	Membre, Ouganda
M. Dominique Gitau	Membre, Kenya
M. Eddy Randrianatsimbazafy	Membre, Madagascar
M. Marcel Kanungwe	Membre, Zambie
M. Amadou M. Djigo	Membre, Sénégal
M. François Burgaud	Membre, France
M. Mark Condon	Membre, USA

L'Assemblée Générale a adopté un document de position sur les Droits de Propriété Intellectuelle.

L'Assemblée Générale a confirmé que le 6^e Congrès annuel 2006 de l'AFSTA se tiendra à Entebbe, Ouganda du 28 au 31 mars 2006.

M. Raouf Ghariani
Président de l'AFSTA

M. Justin J. Rakotoarisaona
Secrétaire Général de l'AFSTA